

Un nouveau Bac : certificat de fin d'études ou passeport d'accès au supérieur ?

Élise MARAIS, chargée de mission éducation nationale

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté mercredi 14 février 2018, lors du conseil des ministres puis une conférence de presse, ses arbitrages concernant la réforme du baccalauréat 2021 et du lycée.

Concernant le baccalauréat, les décisions prises étaient cadrées par les engagements du président de la République : alléger le baccalauréat, en grande partie pour en réduire son coût financier.

Les élèves passeront donc cinq épreuves terminales (français, philosophie, les deux spécialités choisies et l'oral dit « de maturité ») qui compteront 60 % de la note finale. Le contrôle continu pour toutes les autres disciplines représentera 40 % de la note finale (dont 30 % pour des épreuves communes deux fois par an en première et terminale et pour 10 % pour les notes des bulletins).

Si le poids contrôle final/contrôle continu permet de limiter les effets établissements et les inégalités, il ne les élimine pas. Le SNPTES insiste sur le fait que les modalités de passage et de constitution des épreuves communes devront garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire. Le baccalauréat doit conserver son caractère national.

Par ailleurs, le SNPTES s'inquiète de la préparation de l'oral qui ne bénéficie d'aucun horaire dédié. Or, une épreuve orale, si elle permet de tester l'excellence d'un élève, peut accentuer les inégalités selon l'origine sociale et culturelle des élèves si elle n'est pas préparée avec les moyens suffisants. Le SNPTES demande donc que soient rapidement précisées les conditions de préparation de cette épreuve exigeante.

Concernant le fonctionnement du lycée, les décisions du ministre vont moins loin que ce que préconisait le rapport Mathiot et évite l'écueil d'une complexification du fonctionnement du lycée. Cette réforme prévoit donc la disparition des filières de l'enseignement général (S, ES et L) (mais le maintien des filières technologiques) au profit d'un tronc commun associé à trois (deux) spécialités en première (terminale) et des disciplines facultatives. L'idée de majeures-mineures est abandonnée ainsi que celle d'une semestrialisation, ce dont se félicite le SNPTES.

Pour la rentrée prochaine, la classe de seconde ne connaîtra que peu de changements ; à part la mise en place d'un test numérique d'auto-positionnement et d'un encadrement renforcé pour le projet d'orientation des élèves. Le SNPTES est satisfait que la classe de seconde reste une classe générale permettant une adaptation aux méthodes de travail de lycée.

Des interrogations persistent :

- pour l'instant, rien n'est dit sur les enseignements que recevront les élèves en classe de seconde ;
- quel sera le contenu disciplinaire de la nouvelle discipline « humanités scientifiques et numériques » ? Par quels enseignants sera-t-elle enseignée ?
- comment l'amélioration nécessaire de l'orientation des lycéens, prônée par la réforme Orientation pour la Réussite des Étudiants (ORE), se matérialisera-t-elle ?
- quel sera l'objectif de ce bac nouvelle formule : un premier examen pour accéder à un cursus d'études supérieures ou un diplôme de fin d'études ?

Par ailleurs, le SNPTES est particulièrement inquiet de la disparition de certaines disciplines dans le tronc commun des élèves du lycée général : les mathématiques, les sciences de la vie et de la terre et la physique-chimie ne font plus partie des matières communes à tous les élèves jusqu'à la première ce qui est contradictoire avec une bonne maîtrise scientifique de l'ensemble des élèves. C'est particulièrement paradoxal avec ce que soumet dans le même temps Cédric Villani dans son rapport sur l'enseignement des mathématiques, qui propose d'inscrire l'enseignement des mathématiques comme priorité nationale.

Pour le SNPTES, le plus important reste donc à établir : le contenu des programmes et les volumes horaires de chaque discipline seront essentiels pour atteindre l'excellence prônée par le ministre. Le SNPTES demande que les enseignants soient pleinement associés à la refonte des programmes. Seule une coopération avec les enseignants permettra une adhésion à cette nouvelle réforme.

Enfin, le SNPTES sera particulièrement vigilant à ce que cette réforme ne conduise pas à une aggravation des inégalités territoriales en matière d'éducation.

Choisy-le-Roi, le 16 février 2018